



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Filière bois et forêts

Question écrite n° 4829

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'une des ressources majeures de la France, pourtant peu mise en avant : le bois. Avec 17 millions d'hectares de forêts, soit le tiers du territoire national, la France possède la quatrième surface boisée de l'Europe ; la filière forêts-bois est à l'origine de 400 000 emplois directs et indirects, pour un chiffre d'affaires global de plus 60 milliards d'euros. De même, la dimension écologique de ce secteur est par définition fondamentale, surtout à l'heure des changements climatiques rapides et profonds que l'on connaît aujourd'hui. Mais le vieillissement des infrastructures, la baisse de la production et une sensibilité accrue aux changements environnementaux nécessitent une réponse adaptée pour permettre une meilleure coordination du secteur. Ce formidable potentiel de ressources sera ainsi mieux armé pour pouvoir faire face aux défis futurs, et notamment ceux nés de la mondialisation. Le bois étant au cœur d'une filière particulièrement importante dans de nombreux pays, notamment africains, la France pourra s'appuyer sur un savoir-faire reconnu pour gagner en compétitivité et corriger ainsi en partie les mauvais chiffres de son commerce extérieur. Il souhaite donc l'interroger sur les mesures envisagées pour permettre à la filière forêts-bois de se moderniser et de gagner en efficacité.

Texte de la réponse

Les professionnels de la première transformation du bois -notamment les scieries de chêne- connaissent, depuis plusieurs années, des difficultés d'approvisionnement en matière première. Au regard de cette conjoncture, la mise en place du « label UE » par l'office national des forêts participe de la volonté de pérenniser l'outil de transformation du bois et d'assurer un développement équilibré de la filière bois dans son ensemble. Afin de résoudre les difficultés d'approvisionnement soulignées par la fédération nationale du bois, le Gouvernement a décidé d'engager des actions structurantes pour permettre de maintenir le tissu industriel de transformation du bois et de répondre au double objectif de création de richesse nationale et d'emplois dans les territoires ruraux. La mission d'appui à la clarification de l'organisation de la filière forêt-bois confiée à M. Jean-Yves Caullet en début d'année 2018 resserra les liens entre les différents acteurs de la filière. Leur rapprochement permettra d'améliorer la qualité du dialogue entre les familles professionnelles de l'amont à l'aval dans la perspective, in fine, de développer cette filière d'avenir, levier majeur de création de valeur ajoutée, de services environnementaux, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique. C'est également dans cet esprit que France bois forêt (pour l'amont) et France bois industries entreprises (pour l'aval) ont été invités à travailler avec France bois régions à l'élaboration d'un plan de filière « feuillus » au premier semestre. Ce plan, dans ses modalités opérationnelles, aura pour objectif de transformer la filière « feuillus » pour créer davantage de valeur et identifier les axes de transformation nécessaires pour faire face à la concurrence et gagner en compétitivité. Il sera assorti d'engagements des acteurs économiques les uns vis-à-vis des autres, précisera les objectifs à atteindre en termes notamment de montée de gamme des produits ou de contractualisation à horizon de 5 ans. Concomitamment à cette démarche fédératrice, les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation travaillent à un nouveau dispositif de financement, conçu avec Bpifrance, et qui sera mis en œuvre prochainement dans le cadre du grand plan d'investissement. Il permettra de soutenir

l'investissement dans l'outil industriel de transformation du bois par l'attribution de prêts avec différé d'amortissement du capital durant la période de montée en puissance des équipements de production. Enfin, afin d'apporter une réponse aux entreprises de sciage de chêne connaissant des difficultés d'approvisionnement, les services de l'État en région réunissent localement l'ensemble des parties prenantes pour partager un diagnostic et identifier les solutions à mettre en œuvre à partir, notamment, d'engagements pris réciproquement entre les acteurs économiques.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4829

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 710

Réponse publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 5002